cerfa

N° 13 614*01

DEMANDE DE DÉROGATION
POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION
DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom : .....

ou Dénomination (pour les personnes morales) : Communauté de Communes Terres Toulouses

Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : .....

Adresse : N° ..... Rue Mémorial du Génie

Commune Ecrouves

Code postal 54200

Nature des activités : Collectivité

Qualification : .....

B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DÉTRUITS, ALTÉRÉS OU DÉGRADÉS

ESPÈCE ANIMALE CONCERNÉE Nom scientifique Nom commun	Description (1)
B1 Hirondelle rustique Hirundo rustica	La LPO a constaté la présence de 10 nids dans le corps de ferme du Pâtis des Agneaux situé sur la zone d'activités du Pôle Industriel Toul Europe
B2	
B3	
B4	
B5	

(1) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION *

Protection de la faune ou de la flore	☐	Prévention de dommages aux forêts	☐
Sauvetage de spécimens	☐	Prévention de dommages aux eaux	☐
Conservation des habitats	☐	Prévention de dommages à la propriété	☐
Etude écologique	☐	Protection de la santé publique	☐
Etude scientifique autre	☐	Protection de la sécurité publique	☐
Prévention de dommages à l'élevage	☐	Motif d'intérêt public majeur	☐
Prévention de dommages aux pêcheries	☐	Détention en petites quantités	☐
Prévention de dommages aux cultures	☐	Autres	☒

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : L'ancien corps de ferme du Pâtis des Agneaux est situé sur la zone d'activités Toul Europe. Un projet de création d'entreprise nécessite de démolir l'ancienne ferme. Plusieurs emplois vont dépendre de la réalisation de ce projet. La Communauté de Communes accompagnée de la LPO de Chaleth et Closelle va mettre en place des nids artificiels sur la commune de Gondreville car une installation sur la zone d'activités n'est pas envisageable (bâtiments fermés). Un suivi des mesures compensatoires sera mis en place sur 2 ans.

Suite sur papier libre

D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITÉS DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION *

Destruction ☒ Préciser : Une entreprise spécialisée en démolition sera retenue pour réaliser les travaux. Seule la ferme et son annexe seront concernés par la démolition. En lien avec la LPO, la Communauté de Communes mettra en place des mesures compensatoires et un suivi sur 2 ans

Altération ☐ Préciser :

Dégradation ☐ Préciser :

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPÉRATIONS *

Formation initiale en biologie animale ☐ Préciser :

Formation continue en biologie animale ☐ Préciser :

Autre formation ☒ Préciser : La LPO de Meurthe-et-Moselle est qualifiée en matière de biologie des hirondelles rustiques et la mise en place de mesures compensatoires

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Préciser la période : fin septembre - début octobre après le départ des hirondelles

ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Régions administratives : Grand Est

Départements : Meurthe et Moselle

Cantons :

Communes : Toul

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

- Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos ☒
- Mesures de protection réglementaires ☐
- Mesures contractuelles de gestion de l'espace ☐
- Renforcement des populations de l'espèce ☐
- Autres mesures ☐ Préciser :

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : La Communauté de Communes fera poser 20 nids artificiels pour les hirondelles et 2 nids artificiels pour le Torcol sur la commune de Gondreville

Cette mesure compensatoire sera suivie pendant 2 ans par la LPO de Meurthe et Moselle

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : A la fin des travaux un bilan sera transmis à la DREAL. La Communauté de Communes se fera accompagner par la LPO pour les mesures compensatoires et le suivi de 2 ans

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser :

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.	Fait à Ecrouves le 23 avril 2019 Votre signature Le Président, Fabrice Chartreux

Terres Toulouses Communauté